



Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2009 Résultats du vote des résolutions

PARIS, le 8 juillet 2009 : L'assemblée générale mixte des actionnaires de CRM COMPANY GROUP s'est réunie le 30 juin 2009 au siège social de la Société 10 Place du Général Catroux à Paris (17^{ème}) à 11 heures.

A cette date, le nombre total d'actions existantes s'élevait à 3 136 739 pour 4 928 442 droits de vote. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires présents, régulièrement représentés, ayant valablement donné procuration du Président ou voté par correspondance, détenaient ensemble 1 949 555 actions et 3 709 567 droits de vote.

Ceci étant précisé, il est rappelé que l'assemblée générale mixte des actionnaires a notamment :

- Approuvé les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
- Affecté la perte de l'exercice au compte de report à nouveau ;
- Approuver le rapport du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce
- Renouveler les délégations financières suivantes :
 - Délégation au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à une quotité du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes conformément à l'article L.225-138 du code de commerce ;
 - Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions ordinaires ou titres financiers donnant accès au capital par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
 - Autorisation à donner au Conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés de la Société ou de certaines catégories d'entre eux ;
 - Autorisation à donner au Conseil d'administration de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à créer au profit des salariés de la Société ou des mandataires sociaux ou de certaines catégories d'entre eux ;
 - Autorisation au Conseil d'administration de consentir des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises au profit de salariés, ou des dirigeants de la société soumis au régime fiscal des salariés.

Toutes les résolutions de l'assemblée générale mixte ont été adoptées, à l'exception de la 11^{ème} résolution selon le détail figurant ci-après :

	Pour	Contre	abstention
De la compétence de l'assemblée générale ordinaire			
1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ; quitus aux administrateurs	89 %	9 %	2 %
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008	89 %	0 %	11 %
3. Affectation du résultat de l'exercice	89 %	1,5 %	9,5 %
4. Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce	89 %	9 %	2 %
5. Pouvoirs	100 %	0 %	0 %
De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire			
6. Délégation au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à une quotité du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes conformément à l'article L.225-138 du code de commerce	91,1 %	3,1 %	5,8 %
7. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions ordinaires ou titres financiers donnant accès au capital par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier avec suppression du droit préférentiel de souscription	89,4 %	3,1 %	7,5 %
8. Autorisation à donner au Conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés de la Société ou de certaines catégories d'entre eux	96,9 %	1,6 %	1,5 %
9. Autorisation à donner au Conseil d'administration de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à créer au profit des salariés de la Société ou des mandataires sociaux ou de certaines catégories d'entre eux	88,3 %	4,2 %	7,5 %
10. Autorisation au Conseil d'administration de consentir des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises au profit de salariés, ou des dirigeants de la société soumis au régime fiscal des salariés	90 %	2,7 %	7,3 %
11. Autorisation au Conseil d'administration d'augmenter le capital social par création d'actions de numéraire, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés ayant adhéré à un plan d'épargne entreprise	5,9 %	86,3 %	7,8 %
12. Pouvoirs	92,2 %	0 %	7,8 %

La Société remercie les actionnaires de leur confiance.

Le Président Directeur Général
Monsieur Bertrand FREY

A propos de CRM COMPANY GROUP

CRM Company Group est un groupe indépendant, spécialiste des stratégies de communication digitales et relationnelles. Parce que la relation est devenue le pivot entre la marque et le consommateur, **CRM Company Group** accompagne les annonceurs du conseil stratégique à la mise en œuvre de campagnes relationnelles. Sur l'ensemble des canaux de communication, on et offline, **CRM Company Group** tisse des liens et crée de la préférence avec le consommateur pour des marques telles que Bongrain, BMW, GDF SUEZ, Heineken, l'Oréal, Orange, La Grande Récré, Lacoste, Novartis, Nutella, PagesJaunes, Pfizer, RATP, Salomon, Sanofi, Sauter, Nouvelles Frontières, Unilever, Warner, Yves Rocher...

Contacts

CRM COMPANY GROUP

Bertrand FREY, Président Directeur Général, Tél : 01 73 04 60 00, bfrey@crmcompanygroup.com
Paul LABADIE, Directeur Adm. & Financier Tél : 01 73 04 60 00, plabadie@crmcompanygroup.com

Voice, Communication Corporate
Sibylle de VILLENEUVE

Tél : 01 73 04 60 52, sdevilleneuve@crmvoice.fr